



Crèche/garderie de jour pour chiens

Désignation

Ma journée de Toutou est une Société par Actions Simplifiée qui met à disposition de ses clients des services de gardes. Son siège social est situé au 1, Impasse de l'Hers, 31880 LA-SALVETAT-SAINT-GILLES.

Amandine CRUZEL est la fondatrice et Présidente de Ma journée de Toutou.

Jocelyne CHALULEAU est la fondatrice et Directrice Générale de Ma journée de Toutou.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique qui souhaite laisser son chien le temps d'une journée afin qu'il participe à des promenades, des soins bien-être et des jeux comme dans une crèche.
- Pet parent : Il s'agit d'un terme anglo-saxon qui désigne les parents d'un animal domestique. L'approche d'un pet parent repositionne le relationnel entre l'humain et l'animal tout en se focalisant sur la notion de responsabilité, à l'instar de celle d'un parent vis-à-vis de son enfant.
- Chien : animal et propriété du client.
- Soins bien-être : sont l'entretien courant (brossage des poils, nettoyage à l'eau des poils, coupe des ongles, nettoyage des cuticules, des yeux, des oreilles, application de baumes nourrissant pour les coussinets, etc...), le massage canin, la sieste sur tapis, écoute de la musique douce pour des moments de repos et/de calme. Pour les options financières supplémentaires : spa canin avec séchage. Puis effectués par des professionnels extérieurs, toujours avec options financières supplémentaires : toilettage, soins énergétiques, ostéopathe,...
- Jeux : sont pour les activités extérieures : parcours d'agility, piscine aquatique, piscine à balles, jeux de balles, jeux de parcours d'orientation, etc... et pour les activités intérieures : tapis renifleur pour éveiller les sens, jeux de stimuli des sens, jeux de distribution de gourmandises (flip board, tapis à priser soit snuffling, snackball,...), puzzle interactif, jouets à mâcher, différents jeux intelligents, etc...



- Promenades : sont les balades principalement en forêt, proches de rivières ou lacs pour que le chien se rafraîchisse selon le besoin et la saison puis ponctuellement, journée balade à la montagne, à la mer, à la campagne,...
- Transport : le camion de Ma journée de Toutou entièrement équipé pour le transport d'animaux de compagnie, réglementation aux normes de sécurités et sanitaires, les fondatrices détiennent la certification pour être transporteurs.
- Boutique de création de bijoux : en complément des prestations de Ma journée de Toutou consacré au chien, des ventes additionnelles peuvent être effectuées pour des créations de bijoux en résine que ce soit collier ou bracelet uniquement pour les humains. Ces bijoux seront confectionnés de façon artisanale et personnalisé avec la photo du chien ou des poils de celui-ci selon les envies.
- Cadeaux : selon les fêtes et la fidélisation des clients, des cadeaux seront prévus pour les propriétaires des chiens. Selon la récurrence des clients, les fêtes d'anniversaire de chiens seront organisées et célébrées.
- CGV : les **Conditions Générales de Vente** détaillées ci-dessous.

Objet

- Les présentes **Conditions Générales de Vente** s'appliquent à l'ensemble des services de garde de chien engagées par Ma journée de Toutou pour le compte d'un client. Le fait de réserver un créneau implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes **Conditions Générales de Vente**. Les présentes prévalent sur tout autre document du client et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.



Conditions financières, règlements et modalités de paiement

1. Les conditions financières relatives aux services de garde de chiens de Ma journée de Toutou sont détaillées de manière transparente dans cette section. Les tarifs varient en fonction de la durée de la garde et des options choisies par les clients. Les détails spécifiques des tarifs sont disponibles sur notre site web et sont sujets à modification.

Tous les tarifs affichés incluent la TVA applicable en vigueur.

2. La journée type de Ma journée de Toutou s'élève à 60,00€ TTC sans option.

Il existe un tarif dégressif en fonction si le pet parent prend à la semaine ou au mois.

- L'offre semaine est pour 4 journées réservées, la 5^{ème} journée est offerte. L'offre est valable pour les journées consécutives de la semaine soit du lundi au vendredi, sans aucune possibilité de report. Par exemple si Madame X veut du lundi au mercredi, elle ne pourra pas reporter jeudi et vendredi à la semaine d'après, tout est sur la même semaine. Toute prestation réservée est dû en sa totalité, voir Annulation, remboursement, dédit, abandon.

- L'offre au mois est pour 3 semaines réservées, la 4^{ème} semaine est offerte. L'offre est valable pour les journées consécutives de la semaine soit du lundi au vendredi, sur 4 semaines consécutives sans aucune possibilité de report. Par exemple si Monsieur X veut les 2 premières semaines, il ne pourra pas reporter ses 2 autres semaines à une date ultérieure, tout est sur le mois et les journées à la suite (hors week-end). Le premier jour du mois peut être pris à n'importe quelle date et nous comptons à partir de ce jour-là, les 4 semaines. Toute prestation réservée est dû en sa totalité, voir Annulation, remboursement, dédit, abandon.

3. Les règlements se font au moment de la réservation des services, en amont de la garde du chien. Ma journée de Toutou accepte les modes de paiement indiqués sur notre site web, tels que les cartes de crédit et les virements bancaires. Concernant les virements bancaires, prévoir le délai bancaire ou faire en instantané, si le virement venait à ne pas apparaître sur le compte bancaire de Ma journée de Toutou, la société sera en droit de refuser la garde du chien. Le paiement est sécurisé et garantit la réservation des dates demandées pour la garde du chien.



4. Tout paiement effectué est considéré comme non remboursable, sauf dans les cas expressément mentionnés dans nos politiques d'annulation. En cas d'annulation de la réservation dans les délais prévus, un remboursement peut être envisageable selon les conditions spécifiques détaillées dans notre politique d'annulation.

5. Tout paiement en retard peut entraîner la suspension des services de garde jusqu'à ce que le paiement soit reçu et traité. En cas de défaut de paiement, Ma journée de Toutou se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour recouvrer les montants impayés, y compris le recours à des actions légales.

6. En acceptant ces Conditions Générales de Vente, vous reconnaisez avoir lu et compris les modalités de paiement et les obligations financières associées à la prestation de services de garde de chiens par Ma journée de Toutou.

Annulation, Remboursement, Dédit, Abandon

1. Les annulations doivent être effectuées au moins 30 jours avant la date de début de la garde pour être éligibles à un remboursement complet. A moins du 30^{ème} jour révolu calendaire, aucune incidence particulière ne sera retenue (disparition du chien, décès du chien, maladie du chien, opération du chien, indisponibilité du propriétaire (absence, maladie, opération, travail, enfant(s), conditions climatiques, vacances, famille, etc...), soit aucun cas de force majeure ne sera retenu pour un remboursement complet.

Toutefois, Ma journée de Toutou se réserve le droit de ne pas accepter le chien pour cause de maladie qui pourrait contaminer les autres chiens ou de fragilité due à une opération chirurgicale effectué par un vétérinaire ou chien blessé dont la blessure pourrait s'aggraver. Les fondatrices détiennent l'attestation de stage validé pour les gestes aux premiers secours canins mais ne remplacent en aucun cas un vétérinaire agréé.

Le dédit et l'abandon sont au même titre que l'annulation.

2. En cas d'annulation à moins de 15 jours révolus calendaires (soit entre 7 jours révolus et 15 jours révolus), des frais d'annulation s'appliquent et Ma journée de Toutou remboursera 30% de la somme engagée de départ.

3. En cas d'annulation tardive à moins de 7 jours (soit entre 1 minute de réservation et 7 jours), aucun remboursement ne sera effectué pour quelques raisons quelles qu'elles soient et citées dans le paragraphe 1 ci-dessus.

Horaires, Modalités de Ramassage et de Récupération

1. Ma journée de Toutou propose un service de ramassage des chiens avec le camion de Ma journée de Toutou, directement chez le client le matin, à l'adresse de leur domicile. Ce service est gratuit dans un rayon de 10 kilomètres autour de notre siège à La-Salvetat-Saint-Gilles (31880) et coûte 1 euro TTC par kilomètre supplémentaire.

Ma journée de Toutou opère selon des horaires spécifiques pour assurer la meilleure qualité de service possible. Les heures d'ouverture sont conçues pour offrir une expérience agréable et adaptée à nos clients et à leurs animaux de compagnie. Nous débutons nos activités en prenant soin de venir chercher les chiens directement au domicile de leurs pet parents (à condition, bien sûr, que celui-ci nous ait confié au préalable un double de ses clés) et ce, à partir de 9h30 chaque matin du lundi au vendredi. La tournée se terminera aux alentours de 10h30.

Ce qui évite que le chien reste trop longtemps dans le camion à cause des éventuels bouchons où que ce soit en même temps que le départ au travail du pet parent qui pourrait constituer du stress pour l'animal.

2. Alternativement, les clients ont la possibilité de déposer eux-mêmes leur(s) chien(s) au siège social de Ma journée de Toutou situé au : 1 impasse de l'Hers, 31880 La-Salvetat-Saint-Gilles, sans frais supplémentaires. Cette option est offerte pour donner plus de flexibilité aux clients dans le choix de la méthode de récupération la plus adaptée à leurs besoins.

La plage horaire le matin est flexible de 8h00 à 9h30 dernier délai.

3. Cependant, pour assurer une transition en douceur en fin de journée, la récupération des chiens se fera **par leurs pet parents** et ce, au siège social de Ma journée de Toutou : situé au 1 impasse de l'Hers, 31880 La-Salvetat-Saint-Gilles dans une plage horaire flexible de 16h30 à 19h30 dernier délai. Ces horaires ont été choisis pour répondre au plus proche des besoins (travail et autres) du client tout en assurant le bien-être de leurs compagnons à quatre pattes.

4. Si le chien est repris par son pet parent avant l'heure fixée (voir point 3 ci-dessus), la journée de garde est due en totalité sauf pour motif légitime (accident, décès,...).



5. Si les clients souhaitent que Ma journée de Toutou dépose leur chien à leur domicile en fin de journée, des frais supplémentaires sont stipulés sur le site majourneedetoutou.fr.

Les détails des frais sont disponibles dans l'onglet « Sa journée » et « Notre offre ».

L'option est à 20,00€ TTC dans un rayon de 10 kilomètres autour de La-Salvetat-Saint-Gilles (31880). Au-delà de cette distance, un supplément de 1,00€ TTC par kilomètre parcouru sera appliqué à l'offre personnalisée.

6. La toute première fois que nous serons amenés à rencontrer le chien, ce sera un moment d'intégration obligatoire.

Celle-ci s'opère sur le fait que le pet parent amène le chien et reste avec lui au siège social de Ma journée de Toutou : situé au 1 impasse de l'Hers, 31880 La-Salvetat-Saint-Gilles dans une plage flexible de 8h00 à 9h00 et qui durera entre 30 à 45 minutes.

Ce sera un instant précieux pour évaluer le comportement du chien, de comment il réagit avec d'autres chiens et un ou plusieurs essais à le faire monter dans le camion de Ma journée de Toutou afin de partir en promenade pour la suite.

Par ailleurs, le client pourra observer les installations mises en place pour le bien-être et les jeux du chien, constaté la propreté des locaux, l'agencement pour les temps de calme/sieste/repos, la piscine aquatique à balles, le trampoline, les autres jeux et parcours, le spa canin et le camion de transport Ma journée de Toutou pour la promenade.

Ce processus ne s'effectuera qu'une seule fois.

7. En ce qui concerne la fermeture, nous n'assurons pas de services en soirée ni pendant les week-ends. La crèche est uniquement ouverte du lundi au vendredi car nous n'avons pas les emménagements requis pour de la pension canine.

Retard, Abandon

1. Si le client a pris l'option d'amener son chien le matin au siège social de Ma journée de Toutou, situé au 01 impasse de l'Hers 31880 La-Salvetat-Saint-Gilles et qu'à 9h30 dernier délai, il n'a pas présenté le chien, celui-ci ne sera pas attendu, ni pris par la suite et la journée sera due.

2. Si le client n'a pas remis les clés de son domicile au moment de l'intégration ou qu'il a donné une adresse erronée, le chien ne sera pas pris pour la journée de crèche et la journée sera due.



3. Si le client a du retard pour récupérer le chien à la crèche fin d'après-midi, situé au siège social de Ma journée de Toutou, 01 impasse de l'Hers 31880 La-Salvetat-Saint-Gilles, passé le délai de 19h30, chaque 30 minutes sera facturée 25,00€ TTC supplémentaire comme il est stipulé dans l'onglet « Sa journée » et « Notre offre » du site internet : majourneedetoutou.fr

A savoir que l'option où les fondatrices ramènent le chien chez le pet parent le soir doit être pris 48 heures à l'avance, dans le cas où cette option n'a pas été réservée dès le départ.

4. En cas d'abandon d'un animal, des mesures légales seront engagées à l'encontre de son pet parent. Le chien sera considéré comme abandonné si, après 24 heures, le pet parent du chien ne s'est pas manifesté, est injoignable ou tout simplement n'est pas venu récupérer le chien pour quelques raisons quelles qu'elles soient, même lors de pandémie, guerre civile, catastrophes naturelles, conditions climatiques mêmes extrêmes, etc...

Selon l'article 521-1 du code pénal, le fait de se délester d'un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité, est en effet puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende et ce, à la charge du propriétaire.

Dans ce contexte, Ma journée de Toutou se réserve le droit :

- D'appliquer des frais supplémentaires ;
- De confier l'animal à un refuge, la fourrière, la SPA (Société Protectrice des Animaux), une association ;
- De contacter les autorités locales ;
- De faire adopter le chien par une autre famille responsable ;
- D'engager des poursuites judiciaires à l'encontre du propriétaire.

Avant toute procédure, une notification écrite par mail sera entreprise.

Ma journée de Toutou ne pourra être considéré comme gardien du chien au terme de la journée de garde.

Conditions de Prestations et Effectif

1. Ma journée de Toutou s'engage à fournir des prestations de garde de chiens dans le respect du bien-être et de la sécurité des animaux.



2. Il est impératif que le chien soit sous la surveillance d'un vétérinaire, à jour de ses vaccins obligatoires (CHPLPI) et protégé contre la toux du chenil (BdPi), tout en étant vermifugé depuis moins de trois mois. Il est également recommandé de le faire vacciner contre la rage (R), celui-ci est obligatoire pour les catégories 1 et 2 de chien tels que définis par la loi sur les chiens dits dangereux de janvier 1999. Cela reste du bon sens afin de ne pas contaminer les autres chiens et peut avoir des conséquences graves sur la santé des autres chiens.

Le chien doit également être en bonne santé lors de la garde. Ce qui ajoute un traitement antiparasitaire à cela (contre les puces et les tiques).

3. Ma journée de Toutou se réserve le droit de refuser un chien en cas de :

- Comportement agressif ;
- Comportements inadaptés que ce soit envers les humains et/ou ses congénères ;
- En mauvaise santé ;
- Porteur d'une maladie contagieuse envers ses congénères et/ou zoonose ;
- Porteur de parasites ;
- Blessé ;
- Fugue régulière ;
- Peur excessive ou anxiété ;
- Chienne en chaleur ;
- Incapacité de se mouvoir ;
- Handicap (sous réserve du taux d'incapacité) ;
- Aboiements excessifs et répétitifs ;
- Non vaccination / non déparasités / non vermifugés.

S'il y a eu omission volontaire de la part du pet parent sur ces indications, la journée de garde sera due et le chien ne sera pas gardé.



4. Le pet parent du chien doit prendre ses précautions au sujet des chaleurs de sa chienne ou de la non-castration de son chien. La stérilisation n'est pas obligatoire en France (sauf pour les chiens de 1^{ère} catégorie) mais est vivement recommandé par Ma journée de Toutou pour éviter toute saillie non désirée.

Ma journée de Toutou ne sera en aucun cas tenu responsable pour toute saillie non désirée et aucun frais, ni partage de frais, ne pourra être demandé pour dit « réparation ». Cela reste à la seule charge du pet parent.

5. Le client doit fournir toutes les informations nécessaires sur les habitudes alimentaires, les allergies alimentaires, les besoins spéciaux et les traitements médicaux éventuels de leur chien.

En cas de traitement médical, les fondatrices peuvent administrer le médicament seulement si c'est en cachet ou suppositoire et uniquement si le chien se laisse faire. Dans le cas contraire, cette charge revient impérativement à son pet parent.

6. Aucune alimentation ne sera donnée ou est prévue pour le chien hormis les gourmandises (dés de jambon, dés de gruyères, friandises industrielles, friandises préparées maison, glaces maison pour chiens, gâteau maison pour chiens,...) pour récompense du bon comportement du chien, du rappel, des jeux (tapis, puzzle, snackball,...), des fêtes d'anniversaire.

Bien évidemment, en prenant en compte les éventuelles allergies alimentaires du chien.

7. En vue de garantir une expérience de garde de qualité, le nombre de chiens accueillis par jour est limité à 18. Il n'y a pas de limite de chiens par client, tant qu'il reste de la place sur le créneau.

Le nombre de 18 chiens reste relativement accueillant et bienveillant pour veiller au bien-être et à la sécurité du chien car plusieurs personnes au sein de Ma journée de Toutou sont à même de les séparer en petit groupe afin que le chien vive pleinement sa journée de crèche sans crainte et sans stress.



8. Aucun chien ne sera enfermé dans un box afin que celui-ci est sa pleine totalité de mouvement. Dans l'enceinte de la crèche ainsi que du siège social de Ma journée de Toutou, l'espace de 2 000m² est clôturé pour convenir à la sécurité du chien.

Ce qui est prévu sur une journée de garde de jour pour le chien :

- Balade le matin, le plus souvent en forêt avec point d'eau à proximité afin que le chien puisse se rafraîchir au besoin (pour plus de détails, se référer à la **Désignation** des Conditions Générales de Ventes). Le chien sera tenu en laisse ou en longe ou en pratique sportive de canicross avec pour certains et selon le comportement, un traceur GPS (Voir **Engagement du client et santé de son animal** point 2 dans les présentes Conditions Générales de Ventes) ;

- Le midi, un temps calme pour le repos et/ou la sieste à l'intérieur du local de Ma journée de Toutou au chaud ou au frais selon la saison, sur plaids et coussins pour un bien-être optimal (pour plus de détails, se référer à la **Désignation** des Conditions Générales de Ventes) ;

- L'après-midi, par beau temps, ce seront les jeux extérieurs et les soins bien-être extérieurs qui seront de mise (pour plus de détails, se référer à la **Désignation** des Conditions Générales de Ventes) ;

Ou

L'après-midi, par mauvais temps, ce seront les jeux intérieurs et les soins bien-être intérieurs à la place (pour plus de détails, se référer à la **Désignation** des Conditions Générales de Ventes).

9. La pratique de promenades, jeux et soins seront adaptés pour chaque chien car Ma journée de Toutou connaît pertinemment les races de chiens plus fragiles ou sensibles que d'autres. Que ce soit par les différents temps climatiques, la taille du chien, son endurance, sa capacité à se mouvoir, les tendances aux allergies, aux surexcitations, au syndrome dilatation-torsion de l'estomac,...

Un bilan sur les risques et sensibilités du chien seront examinés lors du moment d'intégration avec le pet parent.



10. Ma journée de Toutou tient à préciser qu'il n'y a pas et ne sera pas effectué de prestation d'éducation canine au sein de sa structure. En revanche, il est tout à fait possible de vous recommander notre éducatrice / coach canine pour l'éducation du chien.

Nous avons fait le choix d'un partenariat avec la SAS Animal et bien-être représentée par sa fondatrice et coach pour animaux, Aude MIARD pour cette prestation spécifique, où nous lui avons dédié un encart sur notre site internet : majourneedetoutou.fr, onglet « Notre offre ».

Nous nous sommes assurés de la haute qualité de ces services, de la performance des objectifs, du respect du bien-être du chien et des formules adaptées et personnalisées pour tous.

Obligations, Assurances et Force Majeure

1. Ma journée de Toutou n'est pas soumise à une obligation de résultats, mais plutôt à une obligation de moyens. Le prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les efforts nécessaires pour faire vivre un moment convivial, accueillant et de bien-être pour le chien.

Cependant, les conséquences découlant des choix effectués par le client ne relèvent pas de la responsabilité de Ma journée de Toutou. Le client reconnaît que la réussite des objectifs qu'il poursuit avec son chien dépend en grande partie de son propre investissement et engagement, et que le processus ne peut être garanti à 100 %.

2. La société Ma journée de Toutou est couverte par la responsabilité civile professionnelle Hiscox pour tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non.

En dehors de la garde de Ma journée de Toutou, dès que le chien est rendu à son pet parent, la société ne peut être tenue pour responsable de tout préjudice, direct ou indirect, découlant avant ou après la garde du chien.

3. Dans le cas de conditions climatiques extrêmes où Ma journée de Toutou juge que cela pourrait compromettre le bon déroulement d'une garde prévue, Ma journée de Toutou s'engage à informer rapidement le client pour reporter la garde sans frais supplémentaires et convenir d'une nouvelle journée par accord mutuel.



4. Ma journée de Toutou se réserve le droit de reporter une séance si des inquiétudes surgissent concernant la santé de l'animal, et peut demander au client d'effectuer un bilan vétérinaire préalable. Il est important de noter que les prestations fournies ne se substituent pas à des avis vétérinaires, et en aucun cas, les traitements médicaux prescrits par un vétérinaire ne doivent être interrompus sans son approbation.

Engagement du client et santé de son animal

1. Le client souscrit à ne pas exercer de violence physique ou psychologique envers son animal de compagnie que ce soit en amont et en aval de la garderie de Ma journée de Toutou.

2. Dans un souci de sécurité et de respect envers le bien-être général (circulation routière, interactions avec d'autres animaux comme les chats, chevaux, autres chiens, bovins, ainsi qu'enfants,...), le client s'engage à fournir à Ma journée de Toutou, la laisse ou longe avec collier adapté à la taille du chien et/ou harnais adapté à la taille du chien.

A savoir que les colliers étrangleurs, électriques et de dressage seront fatalement refusés car ils ne répondent pas à la déontologie bien-être du chien qu'instaure la société Ma journée de Toutou.

Ma journée de toutou rend le matériel à son pet parent en même temps que le chien.

De plus, Ma journée de Toutou apposera un collier GPS pour certains chiens en fonction de leur comportement. Celui-ci restera la pleine propriété de Ma journée de Toutou. Il lui sera enlevé dès la remise du chien à son pet parent.

3. Le client prend l'engagement de communiquer le nom du vétérinaire traitant, les coordonnées et l'adresse postale à Ma journée de Toutou afin que la société puisse tenir informer celui-ci de tout accident potentiel intervenu sur le chien.

Bien évidemment, Ma journée de Toutou s'engage à prévenir le pet parent également.

4. En cas de modifications (adresse, numéro de téléphone, email, etc...), le pet parent se contraint à informer Ma journée de Toutou par courrier électronique, voie postale, texto, appel dans les plus brefs délais.

5. Le client doit fournir au prestataire les spécificités de son animal, incluant troubles comportementaux, allergies, douleurs, boiteries, et autres éléments pertinents.



6. Si un problème de santé survient chez un pensionnaire durant la période de garde ou lors d'activités sous la supervision de Ma journée de Toutou (maladie, blessure, etc...), le pet parent donne autorisation à Ma journée de Toutou d'initier des mesures nécessaires pour préserver la santé de l'animal, notamment :

- Consulter le vétérinaire le plus proche ;
- Accepter les soins du vétérinaire ;
- Accepter si le vétérinaire demande à faire une radio ;
- Obtenir des médicaments ;
- Recourir à une hospitalisation ;
- Recourir aux services d'urgence ;
- Accepter que le camion de Ma journée de Toutou assure le transport ou que ce soit un véhicule de transport d'urgence.

Tous les frais associés à ces mesures pèsent au pet parent dans le cas où Ma journée de Toutou ne serait en tort.

S'il s'avère que cela relève de la responsabilité de Ma journée de Toutou, sa responsabilité civile professionnelle prendra en charge tous les frais nécessaires.

Ce qui incombe qu'en cas d'urgence, le client autorise spécifiquement Ma journée de Toutou à consulter un praticien vétérinaire disponible et faire tout ce qu'il faut pour sauver le chien.

8. Le client, étant responsable d'une assurance responsabilité civile pour son animal, demeure responsable des dommages éventuels causés par ce dernier pendant son séjour, sauf en cas de faute grave reconnue comme étant de la responsabilité de Ma journée de Toutou. La mise en garde n'implique en aucun cas un transfert intégral de responsabilité.

9. L'animal doit être en bonne santé pendant la garde, il est donc obligatoire que le chien soit suivi par un vétérinaire, à jour de ses vaccins requis (CHPLPI), notamment contre la toux du chenil (BdPi) en référence aux **Conditions de Prestations et Effectif point 2**, et vermifugés de moins de trois mois. A ajouter à cela, un traitement antiparasitaire (contre les puces et les tiques).

10. Le client doit fournir toutes les informations que le prestataire considère comme nécessaires, et ce tout au long de la garde. Ma journée de Toutou ne pourra être tenue responsable des conséquences provenant de négligences dans la communication.

11. Le client doit être majeur et doit posséder la pleine capacité juridique.
Les mineurs doivent être accompagnés par un majeur ou un parent.

Maladie, Accident, Chaleur, Décès

1. En cas de maladie ou d'accident survenant pendant le séjour du chien, Ma journée de Toutou est autorisée à fournir les soins nécessaires par l'entremise de notre vétérinaire de référence. Les frais engagés à cette fin sont à la charge du client, sauf si la responsabilité de Ma journée de Toutou est reconnue, dans ce cas, sa responsabilité civile professionnelle prendra en charge tous les frais nécessaires.

2. Il est important de souligner que le client assume les risques associés aux maladies, aux blessures, aux accidents, aux fugues ou au décès qui pourraient survenir pendant le séjour de son chien. Ainsi, aucun recours ne peut être exercé contre Ma journée de Toutou à moins que ces incidents ne résultent directement d'une faute grave de la part des fondatrices. Tous les frais relatifs aux soins vétérinaires, aux médicaments et aux déplacements engagés seront remboursés par le client à Ma journée de Toutou à la reprise de son chien.

Sauf si la responsabilité de Ma journée de Toutou est reconnue, dans ce cas, sa responsabilité civile professionnelle prendra en charge tous les frais nécessaires.

3. Dans le souci du bien-être et de l'intérêt du chien, Ma journée de Toutou se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires ou utiles, même en l'absence du client, et ce, aux frais du client.

4. Les chiennes en période de chaleurs ne seront pas acceptées afin de convenir au confort et à la sécurité de ses congénères.

Cependant, tout risque de gestation accidentelle survenant pendant le séjour de la chienne n'engagera pas la responsabilité de Ma journée de Toutou, comme il est stipulé dans **Les Conditions de Prestations et Effectif, point 4.**

Il est important de noter que les chiennes gestantes ne seront pas admises à la crèche, afin de préserver leur bien-être.

5. Dans le cas extrême du décès de l'animal, il est demandé au client de préciser à son arrivée quelles mesures doivent être prises : soit la garde chez le vétérinaire, l'incinération collective, l'incinération individuelle avec remise des cendres, autopsie, ou toute autre option prévue.

Tous les frais liés à cette situation seront supportés par le pet parent de l'animal et justifiés par les factures correspondantes.

Sauf si la responsabilité de Ma journée de Toutou est reconnue, dans ce cas, sa responsabilité civile professionnelle prendra en charge tous les frais nécessaires.



Décharge vétérinaire

Je, soussigné(e), en tant que propriétaire de l'animal référencé dans le contrat de garde, donne mon consentement au prestataire Ma journée de Toutou pour entreprendre tout traitement médical ou chirurgical qui pourrait être jugé nécessaire pendant le séjour en garde.

J'autorise spécifiquement le recours à la clinique vétérinaire St Gilles situé au 4 avenue Léonard de Vinci, 31880 LA-SALVETAT-SAINT-GILLES pour prodiguer les soins requis. Ou pour toute urgence, les urgences vétérinaires Vet-Urgentys situé au 33 route de Bayonne 31300 TOULOUSE.

Cette autorisation est valable pour toute période pendant laquelle mon animal sera sous la garde de Ma journée de Toutou.

Propriété intellectuelle et copyright

1. Tous les éléments présents sur le site web de Ma journée de Toutou soit majourneedetoutou.fr, tels que les images, les textes, les logos et tout autre contenu, sont protégés par les lois relatives à la propriété intellectuelle. Ces éléments demeurent la propriété exclusive et inaliénable de Ma journée de Toutou, sauf indication contraire.

2. L'utilisation de tout élément présent sur le site web, y compris le téléchargement, la reproduction, la modification ou la distribution, est strictement interdite sans une autorisation explicite préalable de Ma journée de Toutou. Cette autorisation doit être sollicitée par écrit et peut être accordée ou refusée à la discrétion de Ma journée de Toutou.

3. Toute utilisation non autorisée du contenu du site web peut constituer une violation des droits de propriété intellectuelle et entraîner des poursuites légales en conformité avec la législation en vigueur. Ma journée de Toutou se réserve le droit de prendre des mesures légales en cas de violation de ces termes, dans le but de protéger ses droits et de préserver l'intégrité de son contenu.

SAS Ma journée de Toutou Amandine CRUZEL et Jocelyne CHALULEAU
1 impasse de l'her 31880 La-Salvetat-Saint-Gilles

📞 06 89 22 86 32

✉️ majourneedetoutou@gmail.com

SIRET 980 375 604 000 17 Version 08 2024

ACACED n° 2023/e2e9-037a

TAV suivie le 06 octobre 2023



4. Au moment de l'intégration, un document de droit à l'image d'une durée de validité d'un an est à compléter et à signer par le pet parent du chien et selon son consentement.

Ce droit à l'image autorisera Ma journée de Toutou à capturer des photos et des vidéos du chien du client pendant son séjour à la crèche pour chien.

Ces médias seront exclusivement partagés sur les pages professionnelles de l'entreprise Ma journée de Toutou, présentes sur les réseaux sociaux soit Youtube, Google My Business, Instagram, Facebook, Linkedin ou autre réseau social tendance inconnu à ce jour.

Il s'avère qu'aucune vidéo ou photo ne sera envoyé ailleurs que sur les réseaux professionnels de Ma journée de Toutou.

Cette démarche tend à documenter, visualiser les différentes activités et à partager l'expérience des chiens pendant leur temps à Ma journée de Toutou ainsi qu'à illustrer l'engagement des fondatrices envers le bien-être des animaux de compagnie.

Le client est tout à fait en droit de refuser ce droit à l'image et de ce fait, ne pas signer le document en question.

Confidentialité et communication

1. Ma journée de Toutou attache une importance primordiale à la confidentialité et à la protection des informations personnelles et médicales de ses clients ainsi que de leurs chiens. Nous nous engageons à mettre en place des mesures de sécurité strictes pour garantir la sécurité et la confidentialité de vos données.

2. Ma journée de Toutou s'astreint au secret professionnel dans le cadre de son activité et s'engage à ne divulguer aucune information ou confidence relative à la vie privée de son client et de son chien. Le client s'engage, réciproquement, à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, sur tout support échangée dans le cadre de la prestation et ce, pendant toute la durée du contrat ainsi qu'après son échéance.

3. Toutes les informations personnelles et médicales fournies par les clients seront utilisées exclusivement dans le cadre de la prestation de services de garde de chiens. Ces informations ne seront en aucun cas partagées, louées, vendues ou divulguées à des tiers sans le consentement préalable et explicite du client, sauf dans les cas où la loi l'exige.

4. Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, du moment que cela ne porte pas atteinte au bon déroulement de la garde et à la sécurité du chien.

5. Nos employés et collaborateurs sont soumis à des obligations de confidentialité strictes et ne sont autorisés à accéder aux informations personnelles et médicales que dans la mesure où cela est nécessaire pour fournir les services de garde de chiens.

6. Les informations sensibles, telles que les données médicales des chiens, seront traitées avec la plus grande attention et ne seront accessibles qu'aux membres de notre équipe directement impliqués dans la prestation des soins aux animaux.

7. En utilisant nos services, vous consentez à la collecte, au traitement et à l'utilisation de vos informations personnelles et médicales conformément à notre politique de confidentialité. Si vous avez des préoccupations concernant la confidentialité de vos données, n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir de plus amples informations sur nos pratiques de protection des données.

Droit applicable et juridiction compétente

Les **Conditions Générales de Vente** détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et Ma journée de Toutou à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Toulouse seront seuls compétents pour régler le litige.

Le client atteste avoir pris connaissance des CGV (Conditions Générales de Vente) et le paiement faisant foi pour validation.